

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 90

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu et Mme Le Pen

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	5 000 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de soutenir les harmonies musicales, fanfares et autres sociétés de musique qui ont une véritable utilité sociale et culturelle pour nos territoires. À cet effet, sont diminués de 5 000 000 d'euros les crédits de l'action 6 du programme 31 intitulé « Création » et est créditée d'autant l'action 2 du programme 224 intitulé « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».